## Fiche de procédure

## Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué

2023/2681(DEA)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Cadre de redressement et de résolution des contreparties centrales: précision des conditions dans lesquelles l?indemnisation, l?équivalent en espèces de cette indemnisation ou tout produit dus en vertu de l?article 63, paragraphe 1, doivent être répercutés sur les clients et les clients indirects et les conditions dans lesquelles la répercussion est réputée proportionnée

Complétant 2016/0365(COD)

Sujet

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière

Portail de documentation

Document de base non législatif

C(2023)02786

03/05/2023

EC